

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal  
du Conseil académique**

**Du 14 mai 2024**

Liste des présents

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Quorum</b>	<b>SIGNATURE</b>
	GEOFFROY	Michel	1	P
<b>Collège A : 14</b>	AUORE	Guyène	1	Procuration
	CORDEL	Nadège	1	A
	DANIEL	Justin	1	A
	DONATIEN	Patricia	1	A
	DRAME	Moustapha	1	A
	ELIT-DIT-COSAQUE	Christophe	1	P
	FLORY	Anny	1	P
	GASPARD	Sarra	1	A
	INAMO	Jocelyn	1	Procuration C. ELIE-DIT-COSAQUE
	JOSEPH	Philippe	1	P
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
SOUBDHAN	Ted	1	P	
<b>Collège B : 10</b>	ARAGON	Jaime	1	Procuration G.LAWRENCE
	DULORMNE	Maguy	1	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GROS-DESORMEAUX	Jean-Raphael	1	A
	HASLER	Maximilian	1	P
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P

	LARGITTE	Lucie	1	P
	MANYRI	Laurent	1	A
	PHILIPPON	Melody	1	P
	ROGERS	Dominique	1	Procuration C.ELIE-DIT-COSAQUE
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	A
	DUBOST	Isabelle	1	A
	LAWRENCE	Génica	1	P
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	1	P
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	A
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	A
	MARTY	Giliane	1	P
	PLACIDE	Patrick	1	P
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	P
	GILLOT	Michelle	1	Procuration RM.NAIGRE
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	P
Docteurant s	CHAPRON	Stéphane	1	A
	COET	Linda	1	A
Collège : Etudiants	AGRIODOS	Euzanne	1	A
	ARTIGNY	Coralie	1	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	1	P

	<b>COUFFE</b>	<b>Alexy-Kanel</b>	1	<b>A</b>
	<b>HAUTERVILLE</b>	<b>Stacy</b>	1	<b>Procuration E.RINALDO</b>
	<b>LINVAL</b>	<b>Jean-Brice</b>	1	<b>A</b>
	<b>MARIN</b>	<b>Lucas</b>	1	<b>A</b>
	<b>PRUDENT</b>	<b>Aurélie</b>	1	<b>A</b>
	<b>RAPHAEL</b>	<b>Weni</b>	1	<b>A</b>
	<b>RINALDO</b>	<b>Ethan</b>	1	<b>P</b>
	<b>RIPPON</b>	<b>Carl</b>	1	<b>P</b>
	<b>ZALI</b>	<b>Thailyana</b>	1	<b>A</b>
<b>Pers. Ext</b>	<b>BESSADA</b>	<b>Catherine</b>	1	<b>A</b>
	<b>EL GANAOUI</b>	<b>Mohammed</b>	1	<b>A</b>
	<b>HO HIO HEN</b>	<b>Catherine</b>	1	<b>Procuration P.JEAN-BAPTISTE</b>
	<b>LOUVET</b>	<b>Sandrine</b>	1	<b>A</b>
	<b>OZIER-LAFONTAINE</b>	<b>Harry</b>	1	<b>P</b>
	<b>VEGA-RUA</b>	<b>Anubis</b>	1	<b>Procuration G.LAWRENCE</b>
	<b>VACANT</b>		0	
<b>VACANT</b>		0		
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>	

## Ordre du jour

Compte rendu des débats .....	6
1) Propos liminaires du président .....	6
2) Approbation des procès-verbaux des trois dernières séances .....	6
3) Point sur les statuts de l'institut de la biodiversité et de l'écologie et de l'institut d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement des Antilles .....	7
4) Affaires ressources humaines .....	8
a) Calendrier de fermeture de l'université pour l'année 2024-2025 .....	8
b) Chaîne de validation des processus RH en matière de recrutement.....	9
5) Affaires pédagogiques .....	10
a) Calendrier du congé des étudiants pour la prochaine année universitaire.....	10
b) Ouvertures de diplôme .....	10
b) Créations de DU .....	10
c) Capacité d'accueil - UFR Santé .....	10
d) Modalités particulières de contrôle de connaissances et compétences – UFR FDE du pôle « Martinique ».....	10
e) Ouverture d'un CFA à l'université des Antilles.....	10
6) Affaires scientifiques .....	11
a) Appel à projets « établissement et soutien à la recherche ».....	11
b) Point sur la structure de recherche C3I .....	12

## Compte rendu des débats

*Ouverture de la séance à 9H00*

### **1) Propos liminaires du président**

### **2) Approbation des procès-verbaux des trois dernières séances**

**M. le Président :** Il ne fait plus partie du Conseil académique. Il a pris sa retraite. Il est désormais professeur émérite. Donc, dans la liste des membres du CAC, il faudra le retirer, sinon, on a un collègue en trop. Est-ce qu'il y a des questions sur l'un de ces procès-verbaux des trois dernières séances ? Pas de questions ? Alors, je vous propose qu'on les soumette au vote globalement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Mme DULORMNE, MCF :** Excusez-moi.

**M. le Président :** Oui, Mme DULORMNE.

**Mme DULORMNE, MCF :** Alors, pour le PV du CAC du 3 octobre, je ne prends pas part au vote. Je ne faisais pas partie du Conseil.

**M. le Président :** Très bien. Mme DULORMNE, on va reprendre puisqu'il y a effectivement des personnes qui sont arrivées entretemps. On va faire PV par PV. Pour le PV du 3 octobre 2023, qui ne prend pas part au vote ? Donc, il y a Mme DULORMNE. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui s'abstient ?

**M. HASLER, MCF :** Pour moi, ce sera la même situation. Je ne faisais pas encore partie du Conseil, donc je pense que je devrais m'abstenir.

**M. le Président :** Vous ne prendrez pas part au vote. Donc, M. HASLER, qui nous a rejoints, a été élu à la Commission de la recherche. J'en profite pour lui souhaiter la bienvenue parmi nous dans le collège des MCF HDR, suite à la promotion du collègue LEBRINI, qui a donc quitté son siège qu'il occupait à la Commission de la recherche de Martinique. Bienvenue, M. HASLER. Effectivement, vous ne prendrez pas part au vote, car vous n'étiez pas là. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ne prennent pas part au vote pour le 3 octobre ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

Pour le 30 novembre 2023, qui ne prend pas part au vote ? M. HASLER. Est-ce qu'il y en a d'autres qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Pour le 30 janvier 2024 ?

**Mme DULORMNE, MCF :** Je ne prends pas part au vote, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Très bien. Merci beaucoup, Mme DULORMNE.

**M. HASLER, MCF :** Toujours pareil pour moi, n'est-ce pas ?

**M. le Président :** Bien entendu. J'ai perdu un peu le fil. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, le dernier PV est également adopté.

### **3) Statuts de l'institut de la biodiversité et de l'écologie et de l'institut d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement des Antilles**

**M. le Président :** Le point numéro 3 concerne les statuts de deux instituts – l'institut de biodiversité et l'institut d'architecture, qui vous sont présentés. Théoriquement, ces statuts doivent passer en Comité social d'administration et en Conseil d'administration, mais j'ai souhaité quand même qu'ils vous soient transmis parce que ce sont des composantes qui auront aussi un rôle pédagogique, comme on l'avait indiqué dans la convention avec la CTM, donc des instituts financés par la CTM, qui sont des instituts de l'Université des Antilles dans sa globalité donc, des structures qui ont vocation à rayonner sur les deux pôles universitaires, et dont le siège est sur le pôle « Martinique ». Est-ce que vous avez des questions sur les statuts de ces deux instituts ou de l'un des deux ?

**Mme DULORMNE, MCF :** Monsieur le Président.

**M. le Président :** Oui, allez-y.

**Mme DULORMNE, MCF :** J'ai des questions, s'il vous plaît, par rapport aux statuts de l'institut de la biodiversité et de l'écologie.

**M. le Président :** Allez-y.

**Mme DULORMNE, MCF :** Alors, la première question, sur la page 3, concerne l'article 2, qui porte sur les missions et les objectifs de l'institut. Il y a la phrase suivante : « *Pour atteindre ses objectifs, l'IBE s'appuie notamment sur ses formations licence et master, et sur la plateforme pédagogique, faisant l'objet d'une convention d'occupation* ». Alors, ma première question est la suivante : serait-il possible de nous préciser ce que sous-entend le possessif « ses formations », étant donné que l'institut n'est pas encore monté ? Pour moi, ce n'est pas très clair. Est-ce qu'il s'agit des formations de licence et de master présentes au pôle « Martinique », ou est-ce que ce « ses » comprend les formations de licence et de master aux deux pôles ?

**M. le Président :** Comme on n'a pas encore voté les statuts, on ne peut pas rattacher des formations à l'institut. Donc, ce sont des formations qui seront rattachées à l'institut. Ce ne sont pas des formations d'un pôle. Ce sont des formations qui sont, elles aussi, transversales donc, qui sont « Antilles ». Les masters de Guadeloupe que vous pouvez peut-être évoquer, ou les licences ne sont pas concernés par ce rattachement, bien entendu, puisqu'elles sont déjà rattachées à la faculté des sciences exactes et naturelles du pôle « Guadeloupe ». Donc là, il y a actuellement un master sur l'environnement, je crois, porté par le professeur Joseph, qui va être rattaché également à cet institut, sachant qu'un master peut être rattaché sur plusieurs composantes, ce qui est le cas. Donc, pour l'instant, il y a un master « environnement ». Il y aura certainement une licence professionnelle qui va être portée également par la CTM, qui sera rattachée à cet institut. La plateforme technologique, pas pédagogique, est une plateforme pour faire de la recherche avec du matériel et des équipements qui sont financés par la CTM et qui seront localisés dans les locaux que la CTM nous permettra d'occuper à Fort-de-France.

**Mme DULORMNE, MCF :** D'accord. Très bien, M. le Président. Merci. Est-ce que cela pourrait être précisé ?

**M. le Président :** Vous savez, c'est assez clair. Ce sont des sous-entendus. Quand on vous parle des formations d'une composante, ce sont des formations qui lui sont rattachées. Donc, on ne peut pas rattacher

de force, si c'est ça, votre crainte, Mme DULORMNE. La formation est localisée quelque part et elle y reste. Vous n'avez pas de crainte à avoir.

Alors, Mme NAIGRE, on entend que votre micro est allumé. Est-ce qu'il y a d'autres questions et remarques sur l'un de ces statuts ? Ou bien sur ces statuts, l'un ou l'autre ?

**Mme DULORMNE, MCF :** Oui, M. le Président. J'ai quelques questions, si je peux continuer.

**M. le Président :** Allez-y, mais un peu plus rapidement, dans ce cas. Allez-y, je vous écoute et je répondrai à l'ensemble des questions. Posez-les.

**Mme DULORMNE, MCF :** D'accord. Donc, vous exposez le fait que les formations seront celles présentes sur le pôle « Martinique ». Je vais directement à l'article 12 « Fonction du Conseil » où il est dit que le Conseil de l'institut définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut, et il se prononce sur la création et la suppression des filières d'enseignement, et en désigne les responsables. Donc, ça ne concernera-t-il que les formations et les programmes de recherche, toujours sur le pôle « Martinique » ?

**M. le Président :** Non, dans l'institut, ceux qui sont rattachés à l'institut. L'institut est en transversal, mais il n'a de compétences que dans son sein. Ce qu'il se passe dans les autres facultés ne concerne pas l'institut. L'UFR STE ou l'UFR SEN, par exemple, ne sont pas concernées par les décisions prises au sein de l'institut. Il n'y a aucun lien.

**Mme DULORMNE, MCF :** D'accord. Je vous remercie pour cette précision.

**M. le Président :** D'autres questions ou remarques ?

**Mme FLORY, PR :** Oui. Bonjour, M. le Président. C'est Mme FLORY. Juste pour vous demander. Je crois qu'il y avait un troisième institut : l'institut du numérique.

**M. le Président :** Tout à fait.

**Mme FLORY, PR :** Donc, les statuts ne sont-ils pas encore réalisés ?

**M. le Président :** Non, celui-là sera pour la prochaine vague. Là, pour l'instant, on ne le compte pas, effectivement. Ce sont les deux premiers qui sont présentés. Le troisième est l'institut du numérique, en effet.

**Mme FLORY, PR :** D'accord. Merci.

**M. le Président :** D'autres remarques ou questions ? Je vous propose qu'on passe au vote sur ces deux statuts. On peut les faire séparément. Donc, concernant l'institut de la biodiversité et de l'écologie, pour la validation du contenu de ses statuts, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime. Merci beaucoup. Pour le statut de l'institut d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement des Antilles, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien. Merci beaucoup.

#### 4) Affaires ressources humaines

##### a) Calendrier de fermeture de l'Université pour l'année 2024-2025

**M. le Président :** Le point suivant concerne les ressources humaines. Tout d'abord, on a un calendrier de fermeture de l'Université pour cette année à venir, 2024-2025. Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarques ? Ce sont des choses assez classiques. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, le calendrier est adopté. Merci beaucoup.

##### b) Chaîne de validation des processus RH en matière de recrutement

**M. le Président :** Nous en venons à un document utile qui est la chaîne de validation des processus RH en matière de recrutement. Donc, c'est une chaîne de validation qui a été optimisée en ayant toujours comme principe la réglementation nationale. J'entends les décrets et les lois. À partir de cela, on tient aussi compte de nos spécificités qui sont, elles aussi, inscrites dans la loi, c'est-à-dire de l'existence des pôles universitaires et des conseils – on va dire – polaires. Ceci étant entendu, est-ce que vous avez des questions sur cette chaîne de validation et sur la note qui l'accompagne ? Nous allons voter sur les deux, à la fois le tableau et la note d'accompagnement.

**Mme FLORY, PR :** Oui, M. le Président, j'en ai deux.

**M. le Président :** Allez-y, Madame.

**Mme FLORY, PR :** La première est la suivante : je voudrais savoir qui constitue le Conseil de laboratoire. La deuxième est la suivante : pour le personnel BIATSS, je vois qu'il n'y a pas de validation par le département ou le laboratoire, même dans le cas où cela serait un poste d'enseignement ou de recherche. Est-ce qu'il ne faudrait pas redéfinir la chaîne de validation des BIATSS par rapport au poste occupé ?

**M. le Président :** Sur le Conseil de laboratoire, chaque unité de recherche est invitée à créer en son sein un Conseil de laboratoire qui représente l'ensemble des corps du laboratoire, c'est-à-dire les personnels BIATSS, s'il y en a, les étudiants, les doctorants, les maîtres de conférences et les professeurs. En fonction de la taille du laboratoire, ce Conseil peut être plus ou moins élargi. Lorsque le laboratoire est très petit, il n'est peut-être pas utile d'avoir un Conseil de laboratoire. On peut fonctionner en AG. S'il y a cinq ou six personnes dans un laboratoire, ce n'est pas forcément la peine de faire un Conseil, mais disons que c'est un outil qui est quand même important pour, notamment, tout ce qui concerne la rédaction de profils de recherche pour les emplois. Donc, c'est un conseil qu'on donne à tout le monde de le créer, mais la plupart des laboratoires de l'Université des Antilles, je pense, ont un Conseil de laboratoire. C'est aussi un outil de discussion et un outil démocratique qui permet de fonctionner de façon assez efficace. Ce sont des élections et c'est vous qui proposez et définissez une constitution pour votre Conseil de laboratoire. Donc, le laboratoire à l'Université des Antilles est relativement libre de concevoir le format de son Conseil, l'idéal étant que tout le monde soit représenté.

Concernant les personnels BIATSS, là aussi, on a fait quelque chose de fluide parce qu'il appartient à chaque UFR en son sein de définir les modalités. Donc, vous avez un Conseil d'UFR partout ou Conseil de composante – pas nécessairement d'UFR – pour savoir quelle serait, en interne, votre chaîne pour ce genre de profil BIATSS parce que la réglementation ne demande absolument pas de délibération de laboratoire ou

de département. Donc, charge aux doyens de se mettre d'accord avec les directrices et directeurs de laboratoire et de département pour définir les profils de ces emplois et les postes qu'ils souhaitent proposer au recrutement. Donc, ça, c'est une discussion qui a lieu en interne et qui, j'espère, sera démocratique et dans la concertation. Mais pour les UFR, les composantes sont toutes différentes les unes des autres. Vous savez, par exemple, à l'UFR STAPS, il n'y a pas de département. Donc, chaque UFR ou chaque composante a sa spécificité. Charge aux directrices et directeurs de discuter avec les personnes en responsabilité parce que sinon, on va surcharger cette... Là, on a vraiment mis les éléments réglementaires nécessaires. Pour le reste, on fait confiance aux personnes en responsabilité pour qu'elles discutent parce que je vois mal un doyen mettre un poste au concours dans un laboratoire sans avoir consulté le laboratoire, puisque la demande, normalement, émane du laboratoire et pas du doyen. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce document, la note ou le tableau ? Je vous propose qu'on passe au vote sur les deux éléments : le tableau et la note d'accompagnement du tableau. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime. Merci beaucoup.

## **5) Affaires pédagogiques**

### **a) Calendrier du congé des étudiants pour la prochaine année universitaire**

**M. le Président :** Nous passons aux affaires pédagogiques. On commence avec le calendrier du congé des étudiants pour la prochaine année universitaire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? C'est cohérent avec le document qu'on a voté tout à l'heure. Je vais le proposer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce document est adopté. Merci.

### **b) Ouvertures de diplômes**

**M. le Président :** Nous avons des ouvertures de diplômes qui ont été transmises. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ni de remarque, donc je vous propose qu'on passe au vote sur l'ensemble de ces points. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, cela est adopté.

### **b) Créations de DU**

**M. le Président :** Il y a des créations de DU qui nous ont également été transmises, qui concernent l'UFR Santé, de mémoire. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

### **c) Capacités d'accueil - UFR Santé**

**M. le Président :** Toujours en médecine, concernant les capacités d'accueil. Vous n'avez pas de questions ? Elles ont été validées par le Conseil de l'UFR de médecine. Qui ne prend pas part au vote sur ces capacités ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

### **d) Modalités particulières de contrôle des connaissances et compétences – UFR FDE du pôle « Martinique »**

**M. le Président :** Nous en venons aux modalités particulières de contrôle des connaissances et compétences pour l'UFR FDE du pôle « Martinique ». Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je vous soumetts ce document également au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

### **e) Ouverture d'un CFA à l'Université des Antilles**

**M. le Président :** Nous avons prévu d'ouvrir un CFA à l'Université des Antilles pour développer l'apprentissage. Nous travaillons déjà avec des CFA. Bien entendu, les collègues et les formations qui sont déjà impliqués avec les CFA pourront continuer à l'être, puisque nous allons monter en puissance progressivement. Dans un premier temps, il n'est absolument pas question de remettre en cause les collaborations que nous avons déjà. Les formations en alternance et en apprentissage vont continuer à fonctionner comme elles le font déjà, mais nous nous structurons pour pouvoir développer ces pratiques à l'Université des Antilles. Nous proposons la création d'un CFA. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

**M. HASLER, MCF :** Peut-être, M. le Président, juste une remarque. Pour ma part, je vous félicite et je félicite l'Université pour cette initiative. Je crois que l'ouverture d'un CFA de l'UA est un élément de nature à nous permettre de renforcer l'attractivité de l'Université et l'attractivité de nos formations, ainsi que de nous affirmer sur un positionnement d'excellence académique justement avec de meilleures articulations entre les programmes et le tissu économique de la Martinique et de la Guadeloupe. C'est aussi un levier pour l'Université pour identifier de nouvelles ressources propres tout en étant en capacité de définir par elle-même sa politique d'apprentissage et en maintenant avec son identité d'institution d'enseignement supérieur et de recherche publique. Je pense que ça, c'est un point qui est très important et qui peut être aussi, pour l'Université, un élément de différenciation dans la perspective du CFA de l'UA. Je suis très content de cette initiative et je crois que c'est quelque chose qui va pouvoir nous aider à développer des formations plus attractives, à développer des innovations pédagogiques, vraiment dans une perspective d'excellence académique que nous poursuivons tous. Donc, merci beaucoup pour cela.

**M. le Président :** Merci pour cette intervention, pour ce beau plaidoyer pour notre création de CFA. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, des remarques ou des questions ? Donc, je vais soumettre ce point à votre approbation. Concernant la création à l'Université d'un centre de formation d'apprentis, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien. Merci beaucoup.

### **6) Affaires scientifiques**

#### **a) Appel à projets « établissement et soutien à la recherche »**

**M. le Président :** Nous passons au dernier chapitre qui concerne les affaires scientifiques. Dans un premier temps, l'appel à projets « établissement et soutien à la recherche » qui s'appelait avant « appel à projets du BRS », je crois, ou BQR également. Donc là, il a un petit peu évolué. Les commissions de la recherche ont travaillé dessus, celles de Martinique et de Guadeloupe ensemble, pour proposer quelque chose de plus innovant et qui correspond plus à notre réalité en 2024, c'est-à-dire sanctuariser des fonds pour l'aide au montage du projet pour que les laboratoires puissent répondre à des appels à projets ambitieux et donc, être accompagnés. On sait qu'au début, ça coûte quand même un peu d'argent, mais il faut investir si on veut ensuite récupérer des montants plus importants. Notre Direction de la recherche se structure pour avoir en son sein des spécialistes et des ingénieurs projet qui vont accompagner les laboratoires, bien sûr. Mais indépendamment de cela, nous avons aussi passé un marché public. Il y avait un lauréat, et donc, il y a un cabinet qui peut travailler avec nous, dont le siège est à Barcelone, je crois, et qui peut nous aider à répondre à des appels à projets, notamment européens ou ANR, des appels à projets très concurrentiels. L'idée ici est

que lorsque les laboratoires ont des projets de ce type, ils peuvent solliciter ce dispositif pour pouvoir ensuite embaucher un cabinet qui puisse les accompagner dans une réponse à des appels à projets. Ça se fait ainsi partout. On ne peut plus se contenter – entre enseignants-chercheurs, même avec de très bonne volonté – de répondre comme ça à des appels à projets. Les chances de succès sont extrêmement faibles si on procède ainsi. Donc, il faut se professionnaliser. Voilà, c'est l'état d'esprit de ce nouvel appel à projets qui contient toujours des aides pour les soutenance d'HDR, pour les jeunes chercheurs, pour les stages de master, etc. Donc, on continue quand même à accompagner les laboratoires dans leur fonctionnement habituel, mais on insère cette nouvelle dynamique de réponse à des appels à projets puisque c'est devenu la norme maintenant dans la recherche française et même mondiale. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Pas de question ni de remarque. Je soumetts ce point à votre approbation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**M. HASLER, MCF :** Pardon, c'est juste une petite remarque. Dans le document, il y a un problème de lisibilité. Je pense que c'est à la première page, en bas.

**M. le Président :** Oui, tout à fait.

**M. HASLER, MCF :** Je félicite également cette initiative, qui est vraiment utile et attendue, je pense, par tout le monde.

**M. le Président :** Très bien. Alors, on corrigera l'avant-dernière phrase de la première page. Je reprends le processus de vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

#### **b) Point sur la structure de recherche C3I**

**M. le Président :** Le dernier point concerne une structure de recherche qui est le C3I, qui n'avait pas eu de dotation pour cette année 2024. On attendait d'avoir des remontées des éléments. Les commissions de la recherche se sont réunies et ont proposé d'attribuer 12 500 euros au C3I, sachant que l'enveloppe est de 25 000 euros, mais qu'on a une autre structure fédérative qui s'appelle le C3MAG qui n'a pas encore fait remonter ses éléments. Pour ne pas pénaliser le C3MAG et le C3I, on procède en deux temps. Les commissions de la recherche ont décidé de faire du moitié-moitié. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de question. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien. Merci beaucoup.

C'en est terminé de ce Conseil académique plénier, l'un des derniers sous ce format puisque, vous le savez certainement, nous aurons bientôt des élections le mois prochain pour renouveler les collèges étudiants au sein de la CFVU et de la Commission de la recherche. Donc, voilà, je remercie tout le monde. Merci à toutes et à tous d'avoir participé à ce Conseil. Je demande aux enseignants et aux enseignants-chercheurs de bien vouloir rester, s'il vous plaît, parce que nous avons un Conseil restreint dans la suite de ce Conseil plénier. Donc, merci aux étudiants, merci au personnel BIATSS qui était avec nous, et aux personnalités extérieures. Je vous souhaite une bonne matinée et je vous laisse vous déconnecter tranquillement. Nous, on va continuer avec les enseignants et les enseignants-chercheurs. Merci beaucoup.

*Fin de séance à 09H30*